

Mardi 17 octobre 2017

JOURNÉE D'ACTUALITÉ

GEMAPI : impact pour les
collectivités

Limoges Auditorium -
Chéops

PROGRAMME



ASSOCIATION
DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
DES COMMUNAUTÉS
DE FRANCE



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

WWW.CNFPT.FR
RUBRIQUE
MANIFESTATIONS



Programme

GEMAPI :

Impact pour les collectivités

Horaire 9h00 – 17h00

Auditorium Chéops - Limoges

Présentation

Les Lois MAPTAM et NOTRE ont confirmé le transfert obligatoire de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) aux EPCI à fiscalité propre dès le 1er janvier 2018. Des questions sont encore à éclaircir pour les collectivités :

- Quelles sont les compétences GEMAPI ?
- Quelle organisation choisir ?
- Quels sont les partenaires avec qui travailler ?
- Quel est l'impact financier ?

Pour éclairer ces différents points et donner des pistes de réflexion, la journée s'appuiera sur des apports concernant la réglementation, les calendriers, les modalités de financement, et aussi sur des témoignages de structures ayant déjà mis en place une organisation.

Accueil et ouverture institutionnelle 9h00 – 9h30

Conférence 9h30 – 17h00

- Aspect réglementaire, les acteurs, les compétences GEMAPI, l'échéancier, les différents types d'organisation – Jacques MALRIEU – *Office International de l'eau*
- Les modalités de financement, la taxe GEMAPI, les modalités de mise en œuvre, l'impact sur les redevables - Jacques MALRIEU – *Office International de l'eau*
- SOCLE : stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau – Sébastien GOUPIL – *DREAL Aquitaine*
- Retours d'expérience :
 - Présentation de la démarche d'accompagnement de l'EPTB des groupements de collectivités pour la mise en place de la compétence GEMAPI sur le bassin de la Vienne : enjeux, méthodes, résultats obtenus, organisation projetée – Stéphane LORIOT – *EPTB Vienne*
 - Projet d'évolution d'un syndicat mixte fermé SABV en EPAGE : incidences, financement, difficultés, collaboration avec les EPCI, PNR et syndicats voisins – Yoann BRIZARD – *Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne*

Contact : Véronique BOUVOT

Courriel : veronique.bouvot@cnfpt.fr Tél : 05.55.30.08.75

Les inscriptions se font en ligne (code LO100 001), l'inscription vaut convocation.

Prise en charge financière

La délégation ne prend pas en charge les frais de déplacement ni le déjeuner mais possibilité de prendre le repas sur place au tarif de 11,70 euros.